



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares tenue le 18 avril 2018, à 18 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
La vice-présidente :	Madame France Trudel Lanoue
Les commissaires :	Madame Louise Bélanger Monsieur Jean Jetté Madame Marie-Claude Tremblay Monsieur Maurice Valiquette
Le commissaire-parent :	Monsieur Patrick Brûlé

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
Le directeur général adjoint :	Monsieur François Morin
Était absente :	Madame Marie-Élène Laperrière

▪ **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « La Semaine de l'action bénévole a lieu cette semaine. Je vous invite à profiter de cette occasion pour remercier les personnes que vous connaissez qui travaillent dans les établissements de notre commission scolaire et qui donnent généreusement de leur temps pour les élèves. Bonne séance à tous! »

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018**

- C.E.-124-180418 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2018 incluant le retrait d'un (1) point :
- Approbation des frais de séjour et de déplacement de la Direction générale

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018**

- C.E.-125-180418 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018.

3. PLAN D'AFFECTATIONS DU PERSONNEL DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT – ANNÉE 2018-2019 (ANNEXE 3)

CONSIDÉRANT la procédure concernant l'affectation et la mutation applicable aux directions d'établissement, laquelle a été adoptée par voie de résolution au comité exécutif du 15 janvier 2018 (C.E.-086-180115);

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel de direction d'établissements a été adopté par voie de résolution au conseil des commissaires le 29 janvier 2018 (C.C.-099-180129);

C.E.-126-180418 IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Brûlé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le plan d'affectations du personnel de direction d'établissement – Année 2018-2019, tel que déposé;

D'ACCEPTER le mouvement de personnel y apparaissant.

4. PLAN D'AFFECTATIONS DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS – ANNÉE 2018-2019 (ANNEXE 4)

CONSIDÉRANT la procédure concernant l'affectation et la mutation applicable aux administratrices et aux administrateurs, laquelle a été adoptée par voie de résolution au comité exécutif du 15 janvier 2018 (C.E.-087-180115);

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs des administratrices et des administrateurs a été adopté par voie de résolution au conseil des commissaires le 29 janvier 2018 (C.C.-100-180129);

C.E.-127-180418 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

D'ADOPTER le plan d'affectations des administratrices et des administrateurs – Année 2018-2019, tel que déposé;

D'ACCEPTER le mouvement de personnel y apparaissant.

5. DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE OU D'UN ADMINISTRATEUR

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté par voie de résolution la procédure d'affectations et/ou mutations des administratrices et des administrateurs – Année 2017-2018 (C.E.-076-170116);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté par voie de résolution le plan d'effectifs des administratrices et des administrateurs – Année 2017-2018 (C.C.-091-170130);

CONSIDÉRANT l'importance de combler dans un délai raisonnable le poste de coordonnatrice, coordonnateur au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection pour les administratrices et les administrateurs sont nommés;

C.E.-128-180418 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Direction générale à donner suite à la recommandation du comité de sélection et ainsi à procéder à la nomination d'une administratrice ou d'un administrateur, et ce, pour la période du 17 avril au 4 mai 2018 et d'en faire rapport au comité exécutif du 7 mai 2018.

6. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS – ANNÉE 2017-2018 – PHASE XIII (ANNEXE 6)

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé : « MEES ») dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments – Année 2017-2018 – phase XIII (50621);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à des appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

C.E.-129-180418 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

DE RETENIR les soumissions des entrepreneurs suivants :

- GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. (Saint-Jean-de-Matha)
Réfection de la fondation et du drainage, entrée d'eau intérieure, aqueduc et dispositif antirefoulement à l'école de l'Ami-Soleil (029 – Sainte-Émélie-de-l'Énergie).
Cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent trente-trois dollars et quarante-cinq cents (199 833,45 \$), taxes incluses;
- RÉGULVAR INC. (Laval)
Mise à niveau de l'intercommunication à l'école Barthélemy-Joliette (105 – Joliette).
Deux cent trente-huit mille neuf cent dix-huit dollars et cinq cents (238 918,05 \$), taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale, en conformité avec l'article 39(1) du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*, la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme », et ce, pour le projet afférent à la Réfection de la fondation, du drainage, entrée d'eau intérieure, aqueduc et dispositif antirefoulement à l'école de l'Ami-Soleil (029 – Sainte-Émélie-de-l'Énergie) et pour le projet afférent à la mise à niveau de l'intercommunication à l'école Barthélemy-Joliette (105 – Joliette).

7. LOCATION DE LOCAUX À JOLIETTE POUR LE CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares (ci-après nommée : « CSS ») loue des locaux situés au 547, rue Champlain, Joliette (Québec) J6E 2S1 auprès de l'entreprise Place Joliette Inc., et ce, pour la formation de manutentionnaires et conduite de chariot élévateur pour le Centre multiservice des Samares;

CONSIDÉRANT que la location de locaux susmentionnée a débuté le 1^{er} septembre 2016 et se terminera le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT que la location de locaux n'est pas assujetti à la *Loi sur les contrats des organismes publics* relativement à l'obligation de procéder par voie d'appel d'offres public;

C.E.-130-180418 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

QUE le comité exécutif de la CSS entérine la totalité des montants déboursés jusqu'au 30 juin 2018 relativement à la location de locaux situés au 547, rue Champlain, Joliette (Québec) J6E 2S1 auprès de l'entreprise Place Joliette Inc., et ce, pour la formation de manutentionnaires et conduite de chariot élévateur pour le Centre multiservice des Samares, soit un montant total de cent vingt-six mille neuf cent soixante-douze dollars et douze cents (126 972,12 \$);

QUE la Direction générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette location.

8. DEMANDES DE REPRÉSENTATION (ANNEXE 8)

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.C.-128-150427 du conseil des commissaires adoptant les balises de sélection et de gestion des activités de représentation de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-131-180418 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 41 : Dîner conférence de la Chambre de commerce du Grand Joliette

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-132-180418 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 42 : Gala du Préfet de la MRC de Matawinie

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-133-180418 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 43 : Tournoi de golf du Complexe JC Perreault

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-134-180418 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 44 : Tournoi de golf de la Fondation pour l'encouragement scolaire

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-135-180418 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 45 : Festin de homard de la Fondation Espace Jeunesse Lanaudière

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-136-180418 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 46 : Tournoi de golf du Centre d'action bénévole Émilie Gamelin

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-137-180418 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 47 : Gala d'humour du Sac de réussite scolaire Montcalm

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-138-180418 IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Brûlé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 48 : Tournoi de golf de la Fondation Claude-Édouard Héту

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-139-180418 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 49 : Bal du Musée d'art de Joliette

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-140-180418 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 50 : P'tit apéro-bénéfice de l'École de musique Fernand-Lindsay

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-141-180418 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 51 : Classique de golf de la Fondation des Samares

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-142-180418 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 52 : Souper-bénéfice du CRÉDIL

SUJETS POUR INFORMATION

- Suivi budgétaire des frais de représentation
- Frais de séjour et de déplacement du Président

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-143-180418 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19 h 51.

Michel Forget
Président

Pascale Damato
Directrice générale adjointe